

# Dossier d'inscription

## Services Enfance Jeunesse

### Rentrée scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier d'inscription pour les services enfance jeunesse (service de restauration municipale, accueil périscolaire, centre de loisirs) pour la rentrée scolaire 2017-2018 comprenant :

- La fiche de renseignements familiaux,
- La fiche d'inscription aux repas (un exemplaire par enfant)
- Une fiche d'inscription modificative pour les repas
- Une fiche d'inscription à l'accueil périscolaire
- Une fiche d'inscription au centre de loisirs
- La demande d'autorisation de prélèvement automatique
- La charte du savoir-vivre et du respect
- Les tarifs

Nous vous remercions de nous faire parvenir, pour le 7 juillet, toutes les pièces suivantes en Mairie :

- La fiche de renseignements familiaux dûment complétée, datée et signée,
- La fiche d'inscription aux repas, accueil périscolaire, centre de loisirs
- La copie du carnet de santé ou de vaccination
- La charte du savoir-vivre et du respect complétée signée conjointement par les parents et l'enfant.
- Une photo d'identité de l'enfant
- Un relevé d'identité bancaire ou postal si vous faites le choix du paiement par prélèvement automatique
- La demande d'autorisation de prélèvement automatique complétée et signée
- Attestation d'assurance
- Une attestation de la CAF ou de la MSA avec votre quotient familial.

Toutes les pièces demandées sont nécessaires pour l'enregistrement de votre dossier.

Les règlements intérieurs des structures concernées sont soit téléchargeables sur le site de la commune [www.notredamedeslandes.fr](http://www.notredamedeslandes.fr) soit disponibles en mairie ou au Pôle enfance.

Commune  
de Notre-Dame-des-Landes  
13 rue Pierre CIVEL  
44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES  
Téléphone : 02 40 57 22 14  
Télécopie : 02 40 57 23 29  
contact@notre-dame-des-landes.fr

Service enfance jeunesse 2017/2018  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX**

Attention : Une seule fiche à remplir par famille  
A remplir OBLIGATOIREMENT par les utilisateurs du restaurant scolaire,  
De l'accueil périscolaire, du centre de loisirs  
Sans le retour de cette fiche complétée, les inscriptions ne seront pas prises en compte  
NOM DE L'ECOLE : .....

Nom et Prénom du père ou représentant légal	Nom et Prénom de la mère ou représentant légal
Adresse	Adresse
Tél. domicile	Tél. domicile
Tél. professionnel	Tél. professionnel
Tél. portable	Tél. portable
Email	Email
Adresse facturation	Adresse facturation

Nom, coordonnées d'une personne autre que les parents à prévenir en cas d'urgence : [.....]

Nom des personnes autorisées à récupérer votre enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone fixe et portable : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone fixe et portable : .....

NOM enfant(s) inscrit(s) à la cantine	Prénom	date de naissance	Classe	Allergies alimentaires ou autre maladie chronique pouvant nécessiter l'intervention du personnel des services enfance jeunesse dans la prise de médicament ou autre Projet d'Accueil Individualisé*

\*Rappel : pour les allergies ou maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) est obligatoire (voir règlement intérieur du restaurant municipal, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs)

Autorisation de photographier l'enfant pour publications :  OUI  NON

Nom et adresse du médecin traitant : ..... Tél : .....

Je soussigné Mme/M. ...., représentant légal :

- certifie que le(s) enfant(s) sont à jour dans leur vaccination

- autorise la municipalité de Notre-Dame-des-Landes à prendre toutes les mesures en cas d'accident (hospitalisation, transfusion

...) nécessaires au soin de(s) l'enfant(s),

- déclare avoir reçu, lu et approuvé le règlement intérieur et la charte du savoir-vivre

Date

Signature

# Commune de Notre-Dame-des-Landes

## Restaurant

### FICHE D'INSCRIPTION AUX REPAS (une fiche par enfant)

Nom et prénom du représentant légal : .....

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

**Vous devez choisir entre deux modes d'inscription. Un seul mode d'inscription est possible.**

#### 1/ Inscription régulière

L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire aux jours d'ouverture du centre loisirs en période scolaire et/ou de vacances scolaires.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

**Tout changement sera signalé au moins 8 jours avant, au moyen d'une fiche d'inscription modificative**, à transmettre en mairie ou au Centre de loisirs. Fiche disponible sur demande, à la mairie et sur le site internet de la commune : [www.notredamedeslandes.fr](http://www.notredamedeslandes.fr)

#### 2/ Inscription occasionnelle

**Toute inscription occasionnelle sera signalée au moins 8 jours avant, au moyen de la fiche d'inscription modificative**, à transmettre en mairie. Fiche disponible sur demande, à la mairie et sur le site internet de la commune : [www.notredamedeslandes.fr](http://www.notredamedeslandes.fr)  
Cette fiche devra impérativement être retournée pour que l'enfant soit accueilli au restaurant scolaire

#### Attention, ne rien régler à l'inscription.

Nous vous rappelons que le paiement des repas se fait en fin de mois. Un avis de somme à payer ainsi que le détail des repas facturés vous sera adressé directement par la Trésorerie de Blain.

#### Opterez-vous pour le prélèvement automatique ?

OUI

NON

En cas de règlement par prélèvement automatique, un imprimé d'autorisation de prélèvement sera distribué ultérieurement aux familles. Joindre dès à présent au dossier d'inscription :

– Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

A Notre-Dame-des-Landes, le  
Signature obligatoire pour l'inscription :

# Commune de Notre-Dame-des-Landes

## Restauration

### Fiche modificative d'inscription au restaurant\*

NOM de l'enfant: ..... PRENOM de l'enfant: .....

Domicile :  
\_\_\_\_\_

#### L'enfant fréquente de manière régulière le restaurant :

L'inscription à la cantine est modifiée à compter du.....

Cochez les jours où votre enfant prendra son repas à la cantine :

Lundi    Mardi    Mercredi    Jeudi    Vendredi

#### L'enfant fréquente de manière occasionnelle le restaurant scolaire :

Mois de : .....ou semaine du :

L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J

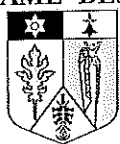
Précisez le mois et la date dans la case correspondante

Date

Signature des parents ou représentant légal

**\* Cette fiche est à déposer en mairie ou au centre de loisirs  
au moins huit jours avant la date où l'enfant prend son  
repas.**

Vous pouvez vous procurer cette fiche en mairie, dans les écoles, au centre de loisirs et par téléchargement sur le site internet de la commune [www.notredamedeslandes.fr](http://www.notredamedeslandes.fr)



## Fiche de réservation Inscription Régulière - Accueil Périscolaire

NOM de l'enfant \_\_\_\_\_

Ecole \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

Inscription Régulière sur l'année (1 seule fiche est suffisante pour l'année)  
à compter du : \_\_\_\_\_

Horaires arrivée/départ	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h					
8h à 8h30					
8h30 à 8h40					
16h15 à 16h30					
	GOÛTER	GOÛTER		GOÛTER	GOÛTER
17H à 17h30					
17h30 à 18h					
18h à 18h30					

Goûter : 0,50€

Absence non justifiée : 10 €

Annulation Hors délai : créneau facturé (les annulations sont possibles jusqu'à la veille avant 12h)

Enfant non inscrit : 10€

Si vous souhaitez que votre enfant fasse ses devoirs le lundi et le jeudi merci de cocher la case suivante :



**Fiche de réservation Inscription - Accueil Périscolaire**

NOM de l'enfant \_\_\_\_\_

Ecole \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

Inscription exceptionnelle ou irrégulière

Mois : \_\_\_\_\_

(cocher les périodes où votre enfant sera présent)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
matin															
soir															

	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
matin																
soir																

Goûter : 0,50€

Absence non justifiée : 10 €

Annulation Hors délai : créneau facturé (les annulations sont possibles jusqu'à la veille avant 12h)

Enfant non inscrit : 10€

Si vous souhaitez que votre enfant fasse ses devoirs le lundi et le jeudi merci de cocher la case suivante :

## Commune de Notre-Dame-des-Landes

### ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS - Fiche d'inscription pour le Mercredi (à rendre au moins 8 jours avant la date d'accueil)

Nom de l'enfant :	Prénom :	Âge :		
Nom de l'enfant :	Prénom :	Âge :		
Nom de l'enfant :	Prénom :	Âge :		
<input type="checkbox"/> École Marcel Pagnol	<input type="checkbox"/> École Sainte-Marie			
Dates	Heure d'arrivée de l'enfant	Repas (Cocher la case)	Heure de départ de l'enfant	HORAIRES D'OUVERTURES
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<u>7h30 à 9h30</u> : accueil du matin
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<u>11h50</u> : accueil des enfants qui viennent manger OU départ des enfants présents que pour le matin
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<u>13h00 à 13h30</u> : accueil des enfants qui sont inscrits que pour l'après-midi OU départ des enfants présents que pour la demi-journée
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<u>17h00 à 18h30</u> : accueil du soir

De manière à organiser les services, les familles devront obligatoirement planifier la présence des enfants au plus tôt :  
par e-mail : [service.animation@notre-dame-des-landes.fr](mailto:service.animation@notre-dame-des-landes.fr)  
par téléphone : 02 40 57 29 09 aux heures d'ouverture de l'accueil

L'inscription doit être effectuée au plus tard le vendredi qui précède le mercredi de la semaine où l'enfant sera présent au centre de loisirs.  
Dans le cas contraire, la municipalité se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Date

Signature

### DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Nom, Prénoms et Adresse du Débiteur	
Nom	
Prénoms	
N°	
Code Postal	
Ville	

Etablissement teneur du compte à débiter	
Nom de la banque	
N°	
Code Postal	
Ville	

Compte à débiter			
Codes		Clé	
Etablis.	Guichet	N° de compte	RIB

NOM et ADRESSE du CREANCIER	
Commune de Notre-Dame-des-Landes	
13 rue Pierre CIVEL	
44130 Notre-Dame-des-Landes	

Date

Signature

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° National d'Emetteur
590998

Nom, Prénoms et Adresse du Débiteur	
Nom	
Prénoms	
N°	
Code Postal	
Ville	

Etablissement teneur du compte à débiter	
Nom de la banque	
N°	
Code Postal	
Ville	

Compte à débiter			
Codes		Clé	
Etablis.	Guichet	N° de compte	RIB

NOM et ADRESSE du CREANCIER	
Commune de Notre-Dame-des-Landes	
13 rue Pierre CIVEL	
44130 Notre-Dame-des-Landes	

Date

Signature

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP), ou de Caisse d'Epargne (RICE).



## Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

ANNEE 2017-2018

Nom : ..... Prénom : ..... Niveau classe 2017-2018 : .....

Cette charte précise les devoirs et les droits des enfants inscrits au restaurant scolaire

Elle sous-entend que l'adulte respecte l'enfant et que l'enfant respecte l'adulte ainsi que ses camarades. En cas de problème, l'enfant ne doit surtout pas hésiter à le signaler aux enseignants ou aux surveillants.

- **Respect**

Je suis poli et je respecte mes camarades, le personnel encadrant du restaurant scolaire et les surveillants de la cour.

Je surveille mon langage (pas d'insultes, de paroles blessantes, de menaces).

Je ne réponds pas aux adultes et je les écoute.

- **Avant le repas**

Je vais aux toilettes

Je me lave les mains

Je me mets en rang deux par deux pour partir au restaurant scolaire

- **Sur le trajet école- cantine**

Je me déplace en rang deux par deux

Je respecte les règles de la circulation sur voie publique

Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel

- **Pendant le repas**

Je me tiens bien à table

Je goûte à tout

Je ne joue pas avec la nourriture

Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison

Je respecte le personnel de service et mes camarades

Je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel

- **Pendant la récréation**

Je joue sans brutalité (les bagarres, les bousculades, les jeux dangereux sont interdits)

Je prends soin de moi (se couvrir quand il fait froid...).

Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel

Je ne joue pas dans les toilettes

### AVERTISSEMENT

• Si je ne respecte pas cette charte, mes parents en seront avertis par courrier par les services de la mairie.

SIGNATURES :

Les Parents

L'enfant

# GRILLE TARIFAIRE 2017-2018

## Restauration Scolaire

Grille tarifaire des repas	
Repas élèves des écoles de la commune	3,50 €
Repas pour enfants non-inscrits au restaurant	4,50 €
Repas pour le personnel communal et pour les stagiaires	4,60 €
Repas adulte (enseignants, parents)	6,10 €
Participation « repas fourni par les parents »	1,72 €

## Accueil Périscolaire

<p><b>Régime général</b>            Prix au quart d'heure QF x 0.056 €            Coût minimum du quart d'heure 0.30 €            Coût maximum du quart d'heure 0.70 €</p> <p><b>Autres régimes</b>            Prix au quart d'heure            QF x 0.056 € + 0.13 €            Coût minimum du quart d'heure 0.43 €</p> <p>Absence non justifiée 10€            Présence non prévue 10 €            Annulation Hors délai : facturation du créneau global            Retard : 10 €</p>
--

## Centre de Loisirs

Régime général	Autres régimes
1/2 journée : Quotient familial x 0,71 % journée : Quotient familial x 1,42 % Le prix de la journée est plafonnée à 16,80€	1/2 journée : Quotient familial x 0,71 % + 2€ journée : Quotient familial x 1,42 % + 4€ Le prix de la journée est plafonnée à 20,80€
1/4 d'heure = Quotient familial x 0,056 % Tarif plancher du 1/4 d'heure : 0,30€ soit 1,20€/heure Tarif plancher du 1/4 d'heure : 0,70€ soit 2,80€/heure	1/4 d'heure = Quotient familial x 0,056 % + 0,13€ Tarif plancher du 1/4 d'heure : 0,43€ soit 1,72€/heure Tarif plancher du 1/4 d'heure : 0,83€ soit 3,32€/heure
Repas : 3,50€ Goûter : 0,50€	

- Absence non justifiée, présence non prévue, arrivée des parents après 18h45 : 10€
- Annulation Hors délai : facturation du créneau global